



Certificat d'accréditation

La Directrice Générale du Conseil National d'Accréditation atteste que :

Le laboratoire d'étalonnage Temps-Fréquence de la société « CK Métrologie »

Adresse : Z.I Choutrana Lot 131-B.P: 115-2088-Ariana

est accrédité par le Conseil National d'Accréditation pour effectuer des prestations d'étalonnage, précisément définies dans l'Attestation d'Accréditation portant le numéro suivant :

2-0044

et de délivrer des documents d'étalonnage portant le logotype du TUNAC pour lesdites prestations et activités.

La validité de l'accréditation est précisée dans l'attestation d'accréditation. Durant cette période, le laboratoire s'engage à respecter à tout moment les exigences d'accréditation du TUNAC, de la norme nationale NT 110.200 (2005) et de la norme ISO/CEI 17025 (2005).

Tunis, le ... 7 JUIN 2010

**La Directrice Générale
du Conseil National d'Accréditation**

Dorsaf ZANGAR LABIDI



TUNAC est signataire de l'accord de reconnaissance bilatérale avec l'European Co-operation for Accreditation EA-BLA
TUNAC est signataire de l'accord de reconnaissance mutuelle avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation ILAC-MRA